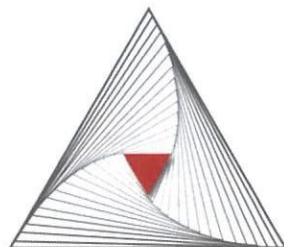


3DMG

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (S.A.S.U.)

Capital : 1.000 €

Siège social : 4, rue Saint Martin – 35510 Cesson-Sévigné



**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 27/08/2025**

Monsieur Matthieu GRENIER
Demeurant au 23, rue des Lilas - 35510 Cesson-Sévigné
Associé unique et Président de la société 3DMG (S.A.S.U.)

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification des statuts ;
- Pouvoir aux fins d'accomplir les formalités.

Première décision :

Monsieur Matthieu GRENIER, associé unique, décide de transférer le siège social de la société 3DMG (SASU),

du : 4, rue Saint Martin – 35510 Cesson-Sévigné

au : 3A, rue de Paris – 35510 Cesson-Sévigné

à compter du 15 septembre 2025.

L'article 4 des statuts de la S.A.S.U. 3DMG est donc modifié comme suit :

Article 4 - Siège Social

Le siège social de la S.A.S.U. 3DMG est fixé au 3A, rue de Paris - 35510 Cesson-Sévigné.

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

Deuxième décision :

L'associé unique donne tous les pouvoirs à Monsieur Matthieu GRENIER pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Cesson-Sévigné, le 27 août 2025

